



Ville d'Enghien

Assemblée du Conseil communal du 05 mai 2022

Ordre du jour et Note de Synthèse

Réf. : DG/504.1:172.2/2022/04

M.....est invité(e) pour la première fois à assister à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le 05 mai 2022 à 19h30 à la salle des Combles des écuries.**

La Directrice générale f.f.,

Céline DENEUFBOURG.



Enghien, le 27 avril 2022.

Le Collège communal,

Le Président,

Olivier SAINT-AMAND.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

Tirage au sort du membre premier votant.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article 1 : DG/CC/2022/376/172.2

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 mars 2022

RESSOURCES HUMAINES

Article 2 : SA1/CC/2022/377/397.2 : 212

Administration communale - Personnel communal - Règlement de travail - Dispositions relatives à l'instauration du télétravail - Adoption

Il est proposé au Conseil communal d'adopter le règlement de télétravail et ses annexes. Ces documents ont été rédigés dans le cadre des synergies CPAS/VILLE et sont communs aux deux institutions. Les agents exerçant une fonction administrative pourront prester au maximum deux jours de télétravail par semaine, sous certaines conditions, mieux détaillées dans le projet de règlement proposé.

MARCHÉS PUBLICS

Article 3 : CEJ/CC/2022/378/506.4

Marché public de services ayant pour objet la réalisation des audits énergétiques des différents bâtiments communaux - Adoption du cahier des charges et du mode de passation du marché public

Il est proposé au Conseil communal d'adopter un cahier des charges relatif au marché public de services ayant pour objet la réalisation des audits énergétiques des différents bâtiments communaux. Cette démarche répond à la volonté de la Ville d'Enghien d'améliorer la comptabilité énergétique et de planifier la rénovation des bâtiments communaux.

VOIRIES

Article 4 : ST4/CC/2022/379/575.02

Lotissement Karemborg - Adoption de l'acte de cession de voiries à titre gratuit à conclure entre la société HDI Huyzentruyt Development & Investments, la société GROEP HUYZENTRUYT et la Ville d'ENGHIEN, en faveur de la Ville d'Enghien, d'un ensemble de terres pour une contenance totale d'1 hectare 13 ares 78 centiares (1ha 13a 78ca)

Il est proposé au Conseil communal d'adopter l'acte de cession de voiries à titre gratuit à conclure entre la société HDI Huyzentruyt Development & Investments, la société GROEP HUYZENTRUYT et la Ville d'Enghien, en faveur de la Ville d'Enghien. Cette cession contient de nouvelles voiries et de nouveaux espaces verts créés dans le lotissement Karemborg, équivalant à une surface totale d'1 hectare 13 ares et 78 centiares.

ENERGIE

Article 5 : ST1/CC/2022/380/185.2

Certificats PEB bâtiments publics - Adoption de la convention relative à la certification PEB des bâtiments publics du CPAS par la Ville

Il est proposé au Conseil Communal d'adopter une convention avec le CPAS en ce qui concerne la certification PEB bâtiments publics. La Ville est agréée certificatrice externe et peut donc certifier les bâtiments du CPAS dans le cadre des synergies. La certification est obligatoire pour tous les bâtiments dont une superficie utile totale de plus de 250 m² est occupée par une autorité publique et fréquemment visitée par le public.

Article 6 : ST1/CC/2022/381/185.2

Certificats PEB bâtiments publics - Adoption de la convention relative à la certification PEB des bâtiments publics du Nautisport par la Ville

Il est proposé au Conseil Communal d'adopter une convention avec la RCA Nautisport en ce qui concerne la certification PEB bâtiments publics. La Ville est agréée certificatrice externe et peut donc certifier les bâtiments du NAUTISPORT dans le cadre des synergies. La certification est obligatoire pour tous les bâtiments dont une superficie utile totale de plus de 250 m² est occupée par une autorité publique et fréquemment visitée par le public.

ENVIRONNEMENT

Article 7 : ST3/CC/2022/382/637.213

Politique communale de l'environnement - Contrat de rivière de la Senne – Confirmation de la participation financière de la Ville au projet Contrat de Rivière de la Senne pour les années 2023 à 2025

Il est proposé au Conseil communal de confirmer son soutien financier à l'ASBL « Contrat de Rivière de la Senne ». Les Communes, les Provinces et la Région wallonne participent au financement des Contrat de Rivière (ASBL). Cette participation financière couvre 3 ans et est formalisée dans une convention de partenariat.

PATRIMOINE COMMUNAL

Article 8 : CEJ/CC/2022/383/506.4

Acquisition de parcelles de terrain en vue de la création d'un écran de végétalisation en centre-ville - Décision d'entamer la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique

Il est proposé au Conseil communal d'entamer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de la création d'écrans de végétalisation en centre-ville. Certains quartiers de la Ville sont actuellement très urbanisés et manquent d'espaces verts, ce qui augmente notamment le phénomène d'îlots de chaleur à ces endroits en périodes estivales. La Ville d'Enghien souhaite dès lors faire l'acquisition de plusieurs parcelles non bâties et actuellement non utilisées pour y aménager plusieurs espaces verts en milieu urbanisé.

ASBL/RÉGIE/INTERCOMMUNALE/ECONOMIE

Article 9 : SA/CC/2022/384/185.4

Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé "IMIO scri" - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les points 1 à 6 inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du mardi 28 juin 2022 tels que présentés par l'intercommunale IMIO en son courrier du 23 mars 2022.

ECOLE COMMUNALE DE MARCQ

Article 10 : IP1/CC/2022/385/551.20

Enseignement communal fondamental - Création d'un emploi supplémentaire subventionné à partir du 21 mars 2022 en raison de la croissance de la population scolaire (emploi d'enseignant mi-temps) - Demande auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la demande d'augmentation de cadre au 21 mars 2022, introduite par l'administration communale auprès de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, visant à obtenir un demi-emploi supplémentaire à l'Ecole de Marcq sur base de l'accroissement de la population scolaire.

COMMUNICATION

Article 11 : DG/CC/2022/386/857

Rapport d'activité de la zone de secours

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance du rapport d'activité 2021 de la Zone de secours. Ce rapport a été présenté au Conseil de zone, le 20 avril 2022.

Article 12 : DG/CC/2022/387/637.81

Obtention de la certification European Energy Award par la Ville d'Enghien pour la qualité de son Plan d'Action Energie Climat

Ce 22 avril 2022, la Ville d'Enghien a reçu des mains d'une représentante du Ministre wallon de l'Energie, du Climat et de la Mobilité, la certification European Energy Award qui salue la qualité des politiques menées dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'Action Energie Climat et la positionne désormais à l'avant-garde européenne de la transition énergétique. La Ville d'Enghien est une des deux premières communes wallonnes à avoir reçu cette certification valable 4 ans.

Article 13 : SA1/CC/2022/388/397.2:311.7

Communication relative à l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'administration communale

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de la communication relative à la situation de l'emploi de travailleurs handicapés au sein de l'Administration au 31 décembre 2021.

B. HUIS CLOS